Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250624-DEL202544FRAISP-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-huit juin deux milles vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Christiane GAUTHIER MEYER, Marie-Pierre MANGE.

ABSENTS : Arnaud MARTINEZ, Corinne GALLIEN

POUVOIRS : Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Alexandre MOUGIN donne pouvoir à Magali GUILLOT, Bertho MAYETTE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL, Sylviane TURCHETTI donne pouvoir à Geneviève FOUGERONT, Michaël BUISSON SIMON donne pouvoir à Pascal CROIBIER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER- MEYER

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 13
Votants : 18

DEL2025 44 Participation aux frais de personnel mis à disposition de la résidence autonomie – exercice 2024
(Votée à l'unanimité)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année il convient de régulariser les frais de personnel communal intervenant à la résidence sur le budget de la commune.

Les frais de personnel concernent l'exercice 2024.

Travail des agents sur l'exercice 2024
Entretien des espaces communs et travaux des agents techniques
à la résidence autonomie

- **Agent : Madame COSTANTINI Gaëlle – Entretien des locaux**

Temps : 2 h 45 par jour

Soit sur une semaine, temps de travail : 13 h 45 par semaine (13.75 h)

13, 75 X 52 semaines (entretien RA est assuré toute l'année) = 715 heures + 20 h 00 de gros ménage l'été = 735 h par an

Coût horaire moyen des agents (salaire brut + cotisations patronales + 13ème mois + assurance statutaire) : 21.64 € par heure

21.64 € X 735 h 00 = 15 905.40 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250624-DEL202544FRAISP-DE

- **Agents : Mr Gérald SYLVAIN**

Temps de travail annuel approximatif des deux agents : 150 h 00

Coût horaire moyen des agents (salaire brut + cotisations patronales + 13ème mois + assurance statutaire) : 24.84 € par heure

24.84 € X 150 h 00 = 3 726 €

Les produits d'entretien sont payés directement sur le compte d'affectation.

Participation à verser par le CCAS (Résidence autonomie) à la commune : 19 631.40€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la participation de la résidence autonomie pour la commune quant à sa participation aux frais de personnel pour un montant de 19 631.40€ pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 25 juin 2025 ;

Le Secrétaire,

Christiane GAUTHIER-MEYER

Le Maire,

Magali GUILLOT

MAIRIE DE St-ANDRÉ-LE-GAZ

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355